

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2014 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – salle 225 - STRASBOURG

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Eric KLÉTHI, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL

19-2014 Modification n°3 PLU de Duppigheim (commune voisine)

La commune de Duppigheim a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification n°3 de son PLU.

La modification n°3 du PLU de Duppigheim vise à permettre le développement de l'activité industrielle de l'entreprise LOHR.

Pour faire face à une telle demande la commune avait inscrit dans son PLU une zone AUAi dont la mobilisation se révèle impossible au regard du PPRI à venir. Aussi, la modification porte sur le reclassement d'une partie du secteur AUAf destiné aux activités ferroviaires en AUAi destiné aux activités industrielles en vue de l'extension de l'entreprise.

Elle porte également sur la suppression de deux emplacements réservés qui ne sont plus nécessaires et sur l'inscription d'un nouvel emplacement réservé visant à améliorer et à sécuriser la circulation.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de modification n°3 du PLU de Duppigheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 1 DEC. 2014
La publication le - 1 DEC. 2014
Strasbourg, le - 1 DEC. 2014

Le Président
Jacques BIGOT